



COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE DU 19 FÉVRIER 2010

A l'attention des militants

Après l'audience du 11 février 2010, la Direction a reçu, comme prévu le vendredi 19 février, les Fédérations Syndicales de cheminots CGT – UNSA – SUD-Rail dans le cadre de la DCI déposée le 05 février 2010.

En amont de cette rencontre, nous avons réceptionné un projet de relevé de décisions de la part de la Direction.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette dernière doit revoir sa copie ! En effet, tout en reconnaissant dans le débat un certain nombre de nos arguments, la Direction, à ce jour, refuse de changer de cap sur l'ensemble des points revendicatifs contenus dans la DCI.

A partir de cette situation, la CGT a redéveloppé les exigences portées par la mobilisation des cheminots, souvent soutenues voire avec la participation active des usagers, des populations et des élus.

En ce sens, nous avons de nouveau fortement insisté sur la grève nationale tous services unitaire du 03 février.

SUR LES RÉORGANISATIONS

La Direction maintient le cap sur l'ensemble des réorganisations (Fret, EIC, Gares Connexion etc.).

Elle propose « *un suivi partagé des nouveaux modes de fonctionnement issus des organisations récemment mises en œuvre* ». Elle entend également promouvoir « *l'esprit et les politiques de coopération entre les branches et domaines pour améliorer le service aux cheminots* ».

La CGT a signifié à la Direction que nous étions à mille lieux d'un véritable retour d'expérience de l'ensemble des réorganisations mises en œuvre à marche forcée, depuis plusieurs années, dans l'entreprise.

Nous avons exigé que la Direction s'engage à un véritable REX avec un bilan sérieux en lien avec les graves dysfonctionnements de la période. Et ceci, afin de prendre les mesures nécessaires pour palier au manque de moyens, de proximité et de mutualisation dont souffre l'organisation de la production et du travail.

Oui, c'est bien de ce côté là qu'il faut chercher les raisons des dysfonctionnements de la SNCF, plutôt que du côté des aléas climatiques.

Ce REX doit également permettre de mesurer les effets des réorganisations sur les conditions de vie et de travail des cheminots.

SUR LES 6 EXPÉRIMENTATIONS D'ÉTABLISSEMENTS MONO ACTIVITÉ, MULTI MÉTIERS.

La Direction réaffirme que ce n'est pas une organisation dans une logique de branche, mais bien territoriale avec un rattachement des établissements à la région, eux-mêmes reliés à la présidence. Elle annonce également « *à qui veut l'entendre* » que ce n'est pas une directive nationale qui a vocation à s'étendre.

La CGT a réaffirmé son opposition à cette organisation qui, du fait de la prédominance de l'activité proximité, est sous sa responsabilité.

De plus, cette organisation entraîne une déstructuration de la ligne métier au niveau des ADC et des ASCT.

La CGT refuse catégoriquement ces expérimentations, d'ailleurs, la Direction annonce l'arrêt de cette dernière dans les Hautes-Alpes, il faut généraliser cette décision.

SUR L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

La Direction confirme son orientation budgétaire de 1800 embauches en 2010. Dans ce cadre, elle autorise la mise en œuvre d'un premier volant de 900 embauches dès le mois de février et s'engage à embaucher 400 alternants dans le courant de l'automne.

Tout en prenant acte de ces annonces, la CGT a réaffirmé que c'était très loin du compte au sens des besoins, pour répondre à une bonne organisation de la production et améliorer les conditions de travail des cheminots.

Les trains supprimés, les postes non tenus, les heures supplémentaires, le recours à l'intérim et à la sous-traitance, sont démonstratifs de cette politique de sous emploi à la SNCF.

Nous avons également de nouveau condamné la mise en place des EME véritables ANPE pour gérer le plan social des branches notamment la casse du Fret. Là aussi, il faut changer de cap, y compris en lien avec des questions sociétales, comme le développement durable. Contrairement à ce que certains croient « *la messe n'est pas dite* ». Les multiples mobilisations passées, annoncées et en cours de construction, le démontrent. L'emploi doit rester au Fret pour développer cette activité.

SUR LA RÉ-INTERNALISATION D'ACTIVITÉS

La Direction est plus que timide « *l'entreprise confirme son accord pour procéder à une analyse des possibilités de régulation de certaines sous-traitances et de ré-internalisation de certaines missions, dès lors qu'elles permettent d'offrir de nouvelles possibilités d'emplois aux cheminots présents dans l'entreprise et en phase de réorientation professionnelle* ».

Tout en reconnaissant la pertinence de notre exigence, la Direction veut limiter ces ré-internalisations à certaines activités, certaines fonctions et aux effectifs disponibles à la SNCF. Cette politique représente un non-sens économique. En effet, elle coûte et détériore bien souvent la qualité et la réactivité de l'organisation de la production et du travail.

Il faut revisiter toutes les activités externalisées et sous-traitées. En ce sens, nous avons redit que le Président de la SNCF flatte les cheminots et en même temps, sa politique affaiblit volontairement l'EPIC et le statut des cheminots au bénéfice du groupe, du privé et du dumping social.

SUR LES NÉGOCIATIONS SALARIALES

La Direction annonce des négociations salariales dans la première quinzaine de mars. Elle ose écrire que le niveau de majorations salariales en 2009 s'est élevé en moyenne à 3,1% pour une progression de l'inflation de 0,1%.

La CGT a exigé que la Direction arrête de manipuler les chiffres du pouvoir d'achat. Elle y intègre les mesures retraites (13^{ème} échelon, pénibilité etc.) et l'ensemble des éléments de rémunération (GVT – déroulement de carrière – prime de travail – prime individuelle). L'augmentation générale des salaires en 2009 est de 0,3%. Les cheminots attendent autre chose pour les prochaines négociations.

SUR LES RETRAITES

La Direction prend acte de nos positions sur le sujet et annonce que cette question ne relève pas de la compétence de la Direction de l'entreprise.

La CGT a rappelé que nous refusons et combattons toutes nouvelles remises en cause de nos droits en terme de retraite.

FACILITÉS DE CIRCULATION

La Direction a rappelé les décisions prises en 2009.

La CGT a exigé de nouveau le retour à la gratuité et a demandé à la Direction de répondre par écrit à l'attaque de la Cour des Comptes sur le sujet. Les facilités de circulation font partie du contrat social des cheminots.

Sur l'ensemble de ces points, les fédérations UNSA et SUD-Rail sont intervenues dans le même sens que la CGT.

La Direction, en difficulté face à notre argumentation, annonce qu'elle va retravailler son relevé de décision sur un certain nombre de points. Nous recevons ce nouveau texte en milieu de semaine.

Au regard de cette situation, nous devons dans tous nos syndicats démultiplier, accentuer les actions et les mobilisations autour de l'ensemble de ces exigences. La Direction doit enfin à tous les niveaux répondre aux légitimes revendications des cheminots.